

OBJET :**Demande de subventions auprès du Département de la Gironde pour l'installation de deux poteaux incendie****Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 27 mars 2023

N°15-2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers absents excusés : 4
Nombre de Conseillers absents non excusés : 0
Date de convocation du Conseil Municipal
 6 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

VOTES : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 – Procurations : 4

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Chantal CASTELAIN		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN		X		X
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER		X		X

Monsieur Joël VERDIER a été élu secrétaire de Séance

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Monsieur Bertrand LACCOURS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH

Monsieur Laurent MEYNIER a donné procuration à Madame Béatrice DE JESSE LEVAS

Pour voter en leur lieu et place.

Demande de subventions auprès du Département de la Gironde pour l'installation de deux poteaux incendie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'améliorer la protection incendie :

- Route de Savignac et Le Sillat :
 - o Fourniture et pose d'un poteau incendie y compris les demandes d'autorisation, les informations de coupure d'eau, le terrassement, le raccordement par un té avec la pose d'une vanne, la fourniture du poteau, l'essai de réglage et l'essai de mise en service, et les finitions.

Madame le Maire fait part du devis de la société AGUR d'un montant de 6 240,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Art. 1^{er} : **DECIDE** de réaliser l'opération suivante :

Améliorer la protection incendie

Art.2 : **SOLLICITE** le versement d'une subvention à hauteur de 25 % des travaux H.T.

Art. 3 : **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Montant H.T	Taux de subvention département	Montant subvention du département	Montant autofinancement
6 240,00 €	25 %	1 560,00 €	4 680,00 €

La dépense résultant de cette décision sera imputée au chapitre 21 de l'opération n°113 du budget communal. La recette de cette subvention sera imputée à l'article 1323 de cette opération.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération pour faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :